

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(25\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au directeur du *Progrès de la Somme*, 1er septembre 1885](#)

Jean-Baptiste André Godin au directeur du Progrès de la Somme, 1er septembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er septembre 1885](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Francis, François \(1848-1889\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin a été invité le 29 août 1885 à une réunion dans les bureaux du *Progrès de la Somme* le 6 septembre suivant afin d'examiner « les moyens les plus propres à défendre la République contre les assauts de ses adversaires déclarés et de ses ennemis déguisés ». Godin informe le directeur du *Progrès de la Somme* qu'il ne pourra se rendre à la réunion car il est retenu à Guise pour la fête de l'Enfance. Il lui indique qu'il lui a fait adresser le numéro du 30 août 1885 du journal *Le Devoir*, dans lequel sont présentés les arguments en faveur du renouvellement partiel annuel « que je considère comme le minimum de ce que les candidats républicains devraient s'engager à demander. » Godin explique à son correspondant pourquoi il fait de cette question « un drapeau » que peuvent prendre les candidats de la démocratie. Il lui demande de communiquer sa lettre aux personnes présentes à la réunion de la presse du 6 septembre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Élections](#), [Idées politiques](#), [Réformes](#)

Œuvres citées

- « Élections législatives 1885. Le Renouveau partiel annuel », *Le Devoir*, t. 9, n° 364, 30 août 1885, p. 528-541. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/548/100/835/0/0>, consulté le 26 octobre 2023]
- [Le Progrès de la Somme : organe de la démocratie, Amiens, 1869.](#)

Événements cités

- [Élections législatives \(4 et 18 octobre 1885, France\)](#)
- [Fête de l'Enfance du Familistère \(6-7 septembre 1885, Guise\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation4 p. (91r, 92r, 93r, 94r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise, Familistère 1^{er} août 1881 91

À Monsieur le Directeur du "Progrès
de la Somme".

Monsieur le Directeur et
cher Compère,

Votre lettre circulaire du 19 août
m'invite à la réunion qui doit avoir lieu le
6^{ème} dans les bureaux du journal "Le Progrès
de la Somme," afin d'examiner :

"les moyens les plus propres à défendre
la République contre les assauts de ses adver-
saires déclarés et de ses ennemis déguisés."

Je ne pourrai me rendre à votre
invitation, la fête des récompenses aux
Écoles du Familistère ne me le permet pas.

Mais le "Devoir" du dimanche 30 août
que je vous ai fait adresser reprend les rai-
sons en faveur du renouvellement partiel que
je considère comme le minimum de ce que les
candidats républicains devraient s'engager à
demander. Ainsi la masse électorale pour-
rait établir une différence entre les candidats

vraiment républicains et ceux qui en prennent l'étiquette.

La stérilité et les fautes de la dernière législature ne sont un titre à revendiquer pour aucun des députés. Il faut que les mandataires du pays se décident à instituer la République, et à ne pas la laisser plus longtemps avec ses formes monarchiques.

Il ne doit pas suffire de se dire républicain pour mériter la confiance des électeurs, si l'on est assez timoré pour craindre d'adhérer même à une simple réforme dans le suffrage universel, réforme qui donnerait, chaque année, aux électeurs le droit d'exprimer leur sentiment. C'est pourtant, cher confrère, de ces hésitations que les grands journaux donnent la preuve, ceux qui sont inspirés par les députés républicains comme les autres. Quelle différence les électeurs pourront-ils faire entre les candidats des différentes listes, s'ils n'ont aucun gage démocratique de la part des uns ni des autres ?

J'ai posé le renouvellement partiel et annuel comme un drapeau que les candidats de la démocratie pourraient prendre. Cette question est simple, les résultats en sont faciles à comprendre. Lorsqu'elle est expliquée devant

les électeurs, elle prend comme une trainée de poudre. Dans le canton de Guise, sur 22 communes 20 l'ont acceptée d'enthousiasme; dans les deux communes réfractaires les électeurs ne se sont pas réunis, de peur des réactionnaires qui tiennent les habitants en tutelle.

La réserve de la presse et des candidats est de mauvais augure; le peuple, dans son bon sens, sera loin d'en être satisfait, si un prompt revirement ne fait cesser cet état d'hésitation. Des élections faites dans ces conditions nous donneraient une nouvelle Chambre impuissante qui nous conduirait à une catastrophe à courte échéance.

Croire qu'il n'y a rien à faire, aucune réforme à opérer dans l'Etat, lorsqu'en République nous sommes restés avec toutes les institutions monarchiques, c'est la plus funeste et la plus anti-républicaine des erreurs qu'il soit possible de professer.

Une partie du peuple agonise sans travail et sans pain par suite des fautes commises; donner au peuple le renouvellement partiel serait au moins lui prouver qu'on veut bien recevoir annuellement ses conseils et, par conséquent, le considérer comme étant quelque chose dans l'Etat.

Si le "Devoir" avait pu être représenté à votre réunion, c'eût été pour insister sur la nécessité d'arrêter un programme à présenter

Les candidats républicains et au nom duquel l'élection se ferait. Ce programme contiendrait, dans ses clauses, le renouvellement partiel et annuel de la Chambre, comme gage démocratique donné à la souveraineté du suffrage universel.

Je vous serais donc très-obligé de bien vouloir communiquer cette lettre à votre assemblée de la presse, comme tenant lieu de l'opinion que nous aurions émise, si nous avions pu avoir l'honneur de nous joindre à vous.

Très-agréé, Monsieur le Directeur
et cher Compère, l'assurance de mes sentiments
républicains

Edouard